

**DÉPARTEMENT DE LA SOMME**  
**ARRONDISSEMENT D'AMIENS**  
**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2024

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 27/03/2024
<b>DATE D’AFFICHAGE :</b> 05/04/2024
<b>NOMBRE DE MEMBRES :</b>  - Inscrits : 17 - Présents : 13 - Absents : 4 - Votants : 13 - Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0
<b>OBJET :</b>  <b>Mission de maîtrise d’œuvre pour l’extension du réseau de chaleur de Corbie :</b>  <b>Raccordement du foyer de vie ADAPEI80 au réseau de chaleur de Corbie</b> - <b>Choix du prestataire CEDEN</b>

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 avril à 9 heures 30, le Bureau de la Fédération Départementale d’Energie de la Somme, légalement convoqué s’est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET.

Etaients présents : 13 membres sur 17 convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Etaients absents et excusés : 4 membres.

Monsieur Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président rappelle que la Fédération Départementale de l’Energie de la Somme est statutairement compétente en matière de réseau de chaleur et développe des projets dans le département de la Somme en étroite collaboration avec les collectivités locales qui lui transfèrent cette compétence.

En 2020, la FDE 80 a mis en service le réseau de chaleur de Corbie dont elle a conduit le schéma directeur en 2023. Une consultation a été conduite pour la réalisation d’une mission de maîtrise d’œuvre pour l’extension du réseau de chaleur via le raccordement du Foyer de vie ADAPEI80 situé à proximité de la chaufferie via 4 sous-stations. Le linéaire est estimé entre 250 et 300 mètres avec 4 chaufferies d’une puissance actuelle de 70 kW à reprendre pour l’installation des sous-stations.

Cette extension bénéficie d’une subvention du fonds chaleur via le CCRt 80 et de certificats d’économies d’énergies.

Monsieur le Président indique que 2 candidats ont déposé une offre le 12 mars 2024 : FEREST Energies (59) et CEDEN (76) et qu’après une analyse comparative, l’offre de CEDEN est économiquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- Approuve le marché à passer avec CEDEN pour un montant de 27 500 € HT ;
- Charge Monsieur le Président de signer le marché et d’en faire appliquer les clauses.

Fait et délibéré en séance  
les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme  
Le Président,

Franck BEAUVARLET

